



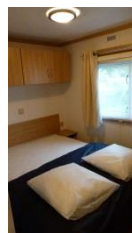
# LE ROBINSON

4 étoiles – 256 emplacements mention Loisirs Grand Confort

✉ 187 rue de Robinson 80120 FORT-MAHON-PLAGE - ☎ 03 22 23 40 95 - Fax 03 21 81 54 99 – contact@le-robinson.eu

## TARIF LOCATION MOBIL-HOME SAISON 2018

### CONCERTINO - 2 chambres - 8,61 m x 3,67 m - 32 m<sup>2</sup>



Période d'ouverture du **31 mars 2018** au **4 novembre 2018**

Capacité jusqu'à 4 personnes :

2 chambres (1 chambre avec un lit double + 1 chambre avec 2 lits individuels), double vitrage, WC, salle d'eau avec douche, cuisine équipée, TV, réfrigérateur congélateur, micro-onde, terrasse extérieure en bois couverte avec table pique-nique, barbecue.

Prix TTC - inclus TVA 10%

	Période Haute Saison	Période Week-End Mi-Saison	Période Mi-Saison	Période Moyenne Saison	Période Basse Saison	Période Très Basse Saison
<b>Week-end 2 nuits</b>	210,00 €	190,00 €	170,00 €	150,00 €	125,00 €	105,00 €
<b>Week-end 3 nuits</b> (samedi-dimanche-lundi) (vendredi-samedi-dimanche)	310,00 €	280,00 €	250,00 €	220,00 €	185,00 €	155,00 €
<b>Mid Week 4 nuits</b> (lundi-mardi-mercredi-jeudi)	410,00 €	365,00 €	325,00 €	285,00 €	245,00 €	205,00 €
<b>1 semaine 7 nuits</b>	700,00 €	630,00 €	560,00 €	490,00 €	420,00 €	350,00 €
<b>1 nuit</b>	110,00 €	95,00 €	85,00 €	75,00 €	65,00 €	55,00 €

#### Période Haute Saison :

du 07/07/2018 soir au 02/09/2018 matin.

#### Période Week-End Mi-Saison :

Week-ends de mai et de juin.

du 07/05/2018 soir au 13/05/2018 matin.

du 29/06/2018 soir au 07/07/2018 matin.

#### Période Mi-Saison :

du 20/04/2018 soir au 29/06/2018 matin.

#### Période Moyenne Saison :

du 31/03/2018 soir au 20/04/2018 matin.

#### Période Basse Saison :

du 02/09/2018 soir au 01/10/2018 matin.

#### Période Très Basse-Saison :

du 01/10/2018 soir au 4/11/2018 matin.

Forfait nettoyage mobil home fin de séjour : **50 €** (optionnel).

Linge de toilettes (serviettes de bain, gants de toilettes, etc.) et linge de lit **non inclus**.

**Caution de 300 €** pour la location du Mobil-Home, **arrhes de 30 %** lors d'une réservation, solde du séjour à l'arrivée, taxe de séjour incluse.

Location de draps possible (draps jetables) : **7 €** pour le lit double, **5 €** pour le lit simple.

La TVA en vigueur est applicable au moment de l'encaissement. Au 1er janvier 2018, TVA 10 %. Le taux de TVA sera actualisé au fur et à mesure de ses variations officielles.



Je, soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente, de l'état descriptif, des conditions de location et déclare les accepter. Je m'engage à **régler le solde de mon sé**

CADRE RESERVE A LA DIRECTION DU CAMPING LE ROBINSON

Accepte la réservation / Refuse la réservation

Signature et cachet du responsable de la réservation:



# LE ROBINSON

4 étoiles - 256 emplacements mention Loisirs Grand Confort

187 rue de Robinson 80120 FORT-MAHON-PLAGE - Baie d'Authie - Somme - Tél. 03 22 23 40 95 - Fax 03 21 81 54 99

[www.le-robinson.eu](http://www.le-robinson.eu) [contact@le-robinson.eu](mailto:contact@le-robinson.eu)

SA Authie Tourisme au capital social de 300 000 € - RCS Boulogne-sur-Mer 321 852 832 - Code APE 5530Z - N° de TVA intracommunautaire FR 41 321 852 832

## Etat descriptif et conditions de location Mobil-Home 2018

Arrêté 22 Octobre 2008

NOR : ECEC0824829A

Relatifs à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air.

### 1. Renseignements généraux

**Nom et adresse du camping :** Camping Le Robinson 4 étoiles Loisirs 256 emplacements, 187 rue de Robinson, 80120 FORT-MAHON-PLAGE (France).

Tél : 03 22 23 40 95 - Fax : 03 21 81 54 99 - E-mail : [contact@le-robinson.eu](mailto:contact@le-robinson.eu)

SA Authie Tourisme au capital 300 000 € - RCS Boulogne-sur-Mer 321 852 832 - code APE 5530Z - n° de TVA intracommunautaire FR 41 321 852 832

Il s'agit d'un Mobil-Home, situé sur un emplacement au Camping Le Robinson, 187 rue de Robinson, 80120 FORT-MAHON-PLAGE. Le véhicule du locataire peut être garé sur l'emplacement prévu à cet effet, à côté du Mobil-Home.

### 2. Situation dans la localité

Distance de la mer : 2 km (Fort-Mahon-Plage)

Distance de la plage la plus proche : 2 km (Fort-Mahon-Plage)

Distance de la gare SNCF : 5 km (Rue)

Distance de la gare routière : 1 km (Fort-Mahon-Plage)

Distance du centre-ville : 1 km

Inconvénients du voisinage : aucunes gênes auditives et aucun inconfort.

### 3. Description de la location

**Etat d'entretien :** Très bon état général.

Le Mobil-Home est raccordé à l'eau et au tout à l'égout. Celui-ci est raccordé à un branchement électrique de 15 ampères. Il est équipé de chauffages électriques. Il n'y a pas de ligne téléphonique dans le Mobil-Home.

Le Mobil-Home est doté de plusieurs fenêtres et baies vitrées en double vitrage dont la plupart peuvent être ouvertes. Dans le Mobil-Home, il y a un coin cuisine avec le gaz (1 table de cuisson 4 plaques et un four alimentés par une bouteille de gaz se trouvant à l'extérieur du Mobil-Home), un réfrigérateur-congélateur, un micro-ondes, des meubles pour ranger vos affaires personnelles ou autre, un coin salon avec TV et canapé, une salle d'eau avec une douche et un évier, un WC séparé. Sur la parcelle se trouve également une terrasse extérieure en bois couverte (4,50 m x 2,50 m) avec une table pique-nique et un barbecue.

A l'entrée du camping se trouve un espace vide-ordures (containers avec tri sélectif).

Le locataire peut utiliser les sanitaires qui se trouvent à l'entrée du camping.

**Couchages :** 2 chambres (1 parent et 1 enfant) 1 lit double dans la chambre des parents de 140 x 190 et 2 lits simples dans la chambre enfants de 70 x 180 chacun, soit au total 4 places. Les couettes et oreillers sont fournis.

3 chambres (1 parent et 2 enfants) 1 lit double dans la chambre des parents de 140 x 190 et 2 lits simples dans les chambres enfants de 70 x 180 chacun, soit au total 6 places. Les couettes et oreillers sont fournis.

### 4. Modalités et prix de location 2018

Voir l'annexe jointe avec les tarifs de location.

- Emplacement, électricité (15A), eau chaude, gaz et taxe de séjour compris.
- Pensez à apporter votre linge de toilette, ainsi que du linge de maison (draps, etc.).
- Location de draps possible (draps jetables) : 7 € pour le lit double, 5 € pour le lit simple.
- Période d'ouverture du 31 mars 2018 au 4 novembre 2018.
- Caution de 300 € pour la location du Mobil-Home.
- Arrhes de 30 % lors d'une réservation.
- Solde du séjour à l'arrivée.
- Pour plus d'informations : [www.le-robinson.eu](http://www.le-robinson.eu) ou [contact@le-robinson.eu](mailto:contact@le-robinson.eu) ou 03 22 23 40 95.
- Veuillez nous contacter pour connaître les disponibilités ou pour tout autre renseignement ([contact@le-robinson.eu](mailto:contact@le-robinson.eu) ou 03 22 23 40 95).

### 5. Inventaire du Mobil-Home :

- 1 réfrigérateur-congélateur
- 1 TV + 1 télécommande
- 1 four
- 1 table de cuisson 4 feux gaz
- 1 micro-ondes
- 1 barbecue
- 1 kit vaisselle
- Oreillers et couettes
- 1 cafetière

## Règlement « Véhicule »

- Rouler TRES doucement (10 Km/h maxi).
- Seul le véhicule enregistré sur le contrat de location est toléré sur l'emplacement.
- Ne pas stationner sur un emplacement voisin même libre.
- Ne pas hésiter à laisser votre véhicule à l'extérieur si vous rentrez après minuit.
- Les visiteurs devront laisser leur véhicule à l'extérieur du terrain. Vous ne devrez pas leur ouvrir la barrière avec votre carte magnétique.
- Chacun pourra relever les coordonnées de tout véhicule circulant dangereusement et le communiquer à l'accueil ; il en va de la sécurité de tous et des enfants en particulier.
- Les enfants ayant des vélos représentent un réel danger : rappelons à leurs parents leur RESPONSABILITE et l'obligation pour eux d'informer les enfants sur le droit d'utilisation des vélos dans l'enceinte du terrain, à savoir :
  - Utiliser le vélo en roulant doucement à droite et en respectant le code de la route ;
  - Les allées du **ROBINSON** ne doivent pas devenir des pistes de course cyclistes.
- Si pour une raison quelconque, la barrière restait bloquée, laisser le véhicule à l'entrée et avertir le responsable de l'accueil aux heures d'ouverture du bureau.
- Une carte magnétique vous sera remise le jour de l'arrivée, cette carte magnétique pourra vous être retirée en cas de non-respect du règlement. En cas de non restitution (casse ou perte), un montant de 10 € vous sera facturé.

Merci de bien vouloir nous renvoyer le feuillet « contrat de réservation 2018 » avec vos arrhes (chèque à l'ordre de **SA Authie Tourisme – Le Robinson**), à l'adresse suivante : **Camping Le Robinson, 187 rue de Robinson, 80120 FORT-MAHON-PLAGE (France)**.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2018 « LOCATIONS SAISONNIERES »

### Réservation d'une location

Renvoyer votre contrat dûment signé, complété, et accompagné du versement correspondant à votre réservation et selon le type de location souhaitée.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

**Aucune réservation ne peut s'effectuer pour un numéro d'emplacement précis.**

**Aucune réservation ne peut s'effectuer pour un numéro de location précis.**

**Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers.**

**La réservation est nominative, la personne ayant réservé doit être présente pendant le séjour.**

### Confirmation d'une réservation

La location d'un hébergement saisonnier ne deviendra effective qu'avec notre confirmation écrite, et le renvoi du contrat signé et approuvé par la direction du camping.

Aucun numéro d'emplacement ou de mobil-home ne sera confirmé par le camping.

Tout dossier incomplet ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réservation ferme et définitive.

### Le versement d'arrhes

**Le versement des arrhes est obligatoire.** Il sera d'un montant de 30% du total de votre séjour. Il doit être effectué par chèque bancaire, postal, mandat à l'ordre de « SA Authie Tourisme – Le Robinson » ou par carte bancaire.

### Pré réservation et réservation

En cas de pré-réservation auprès du secrétariat, et ce afin de confirmer votre réservation de séjour, le contrat de réservation ainsi que les arrhes et la caution doivent être retournés par courrier (suivi ou recommandé) au secrétariat dans un délai **maximum de 7 jours** à partir de la date d'envoi des documents par le secrétariat.

### Disponibilité de la location

La location de l'hébergement saisonnier se fait entre 16h00 et 18h00, et le départ avant 11h00. Pour toute arrivée après 18h00, un supplément de 15 € sera facturé. L'heure maximale d'arrivée pour la location saisonnière 21h00. Pour tout départ au-delà de 12h00, la journée entamée sera due.

### Retard

Toutes les réservations de location de mobil-home qui ne seront pas occupées à 18h le jour d'arrivée prévu par votre contrat et en l'absence de message justifiant un retard, l'emplacement devient disponible le lendemain à 12h00. Passé ce délai et sans nouvelle écrite du client, la réservation est annulée. Les arrhes et les frais de dossier ne seront en aucun cas remboursés.

### Annulation

Location de mobil-home : pour toute annulation parvenue un mois avant la date d'arrivée et sur présentation d'un justificatif (sauf pour les séjours du 01/07/2018 au 31/08/2018 inclus : non remboursables), les arrhes seront remboursés à hauteur de 50%, ou pourront être conservés pour un prochain séjour.

Pour toutes les réservations annulées à moins d'un mois avant la date d'arrivée prévue, le remboursement (à hauteur de 50%) ne pourra intervenir qu'en cas de force majeure (maladie, accident, décès, perte d'emploi...) et sur présentation d'un justificatif.

### A votre arrivée

Veillez vous présenter à l'accueil avec votre confirmation de réservation, accompagnée d'une **pièce d'identité** (carte d'identité nationale, passeport, carte de sécurité sociale).

**Le solde du séjour devra être entièrement réglé à l'arrivée.** Aucun délai de paiement ne sera accordé. Une carte d'accès barrière ainsi qu'une ou plusieurs cartes « accès piscine » vous seront remises, en cas de non restitution, casse ou perte lors de votre départ, un montant de 10 € par carte vous sera facturé.

A votre arrivée dans la location saisonnière, une fiche d'inventaire avec les prix des différents équipements sera consultable dans l'hébergement.

**Toute demande d'attestation de séjour pour les allocations familiales doit être demandée à votre arrivée.** Les enfants y figurant doivent impérativement être inscrits dans le contrat de réservation. Aucun document ne sera complété, ni fourni après votre départ.

### Cautions

Prévoir un **chèque de caution de 300 €**. Cette caution sera encaissée par le camping en cas de détérioration du matériel.

### A votre départ

L'heure de votre départ sera fixée lors de votre arrivée au camping. L'heure limite de départ est 11h00. Passé ce délai, toute journée entamée sera due.

Pour les locations, un état des lieux général sera effectué. Les frais éventuels de remise en état, et / ou le matériel manquant ou détérioré vous seront facturés selon les prix indiqués sur l'inventaire ou éventuellement d'un devis de remise en état en fonction des dégâts causés.

**Si la location n'est pas laissée en parfait état de propreté, ou, si le départ est effectué en dehors des heures d'ouverture de la réception et sans contrôle de notre part, un forfait nettoyage vous sera facturé 50 €.**

Toute caution sera rendue après l'état des lieux, remise des clés, de la carte d'accès barrière, de la carte ou des cartes « accès piscine » et du contrôle du solde de votre séjour.

Pour les départs effectués en dehors des heures d'ouverture de la réception, la caution sera renvoyée par courrier après contrôle du mobil-home. Si l'état du mobil-home n'est pas satisfaisant, la caution vous sera retournée moins les frais de remise en état.

### Sécurité assurance

Il appartient aux clients de souscrire une assurance pour leur matériel et leur responsabilité civile. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte et de dégradations dues aux intempéries ou accidents qui interviendraient à l'intérieur du camping.

### Les animaux

Les animaux en liberté sont interdits sur le camping. Ils sont acceptés **sur présentation du carnet de vaccinations** (arrêté du 22.01.1985), **ils doivent être tatoués** (arrêté du 30.06.1992). Ils doivent être non agressifs et tenus obligatoirement en laisse.

**Ils sont strictement interdits dans les mobil-homes (y compris sur la parcelle du mobil-home).** Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégorie 1 et 2, arrêté du 27.04.1999) sont refusés.

Leurs souillures doivent être effectuées à l'extérieur de l'enceinte du camping. Toute déjection dans l'enceinte du camping devra être ramassée et jetée au niveau de l'espace poubelle.

En aucun cas, ils ne doivent être laissés seuls dans les véhicules, sur l'emplacement ou attachés à un arbre. Tout animal errant sera immédiatement enlevé par la fourrière.

### Les barbecues

Les barbecues sont autorisés.

### Les personnes supplémentaires à la journée (sans nuitée)

Elles sont autorisées sous la responsabilité de leurs hôtes après avoir signalé leur identité à la réception et être en règle avec le règlement intérieur du camping.

Le stationnement est autorisé uniquement sur le parking d'accueil à l'entrée du camping.

**Toute personne non déclarée à la réception sera immédiatement expulsée ainsi que son hôte sans préavis ni remboursement du séjour.**

### Circulation bruit

La vitesse est limitée à 10km/h dans l'enceinte du camping. Un seul véhicule est autorisé par emplacement.

Le stationnement est interdit sur les allées et voies d'accès. Il doit être effectué sur la parcelle louée par le campeur et non sur les parcelles voisines pouvant être libres ; celles-ci peuvent être louées à tout moment.

Les barrières sont fermées de 23h00 à 8h00 du matin, heures à laquelle toute circulation est interdite. En cas d'arrivée tardive le stationnement est prévu sur le parking à l'entrée du camping.

Toute utilisation d'appareils sonores ne doit pas nuire au voisinage. Le bruit ne doit pas gêner la quiétude du camping ainsi que des campeurs entre 23h00 et 8h00.

### Règlement intérieur

Le règlement intérieur complet est affiché à l'entrée du camping au niveau du panneau d'affichage prévu à cet effet.

### Espaces jeux d'enfants

Les jeunes enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.

### Litige et médiation

En cas de litige, vous pouvez adresser une réclamation écrite par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à la réception de l'établissement.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée ou en cas d'absence de réponse, vous avez la possibilité de saisir un Médiateur de la Consommation dans un délai d'un an à compter de la date de la réclamation par voie électronique : [www.mediaframa.com](http://www.mediaframa.com) ou par courrier à l'adresse suivante : MEDIAFRAMA – 41 rue Simon Volland – Parc de la Cessioie – Bâtiment B – 59130 LAMBERSART – France.

**Tous les campeurs sont tenus de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.**

**Toutes les personnes séjournant au camping doivent être inscrites sur le présent contrat.**

**La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis, ni remboursement toutes les personnes qui manqueraient au respect du règlement intérieur, ou qui n'auraient pas déclaré tous les occupants ou donné de fausses informations concernant les occupants de la location.**